



IRC

Note 2013/02

Réglage du pied de mat et de l'étai, 2014

Le Comité Technique IRC s'est récemment entendu sur le principe d'une révision du traitement des équipements permettant de régler le pied de mat ou l'étai en course qui prendra effet le 1^{er} janvier 2014 (1^{er} juin 2014 pour l'Hémisphère Sud). Les effets principaux de cette révision seront les suivants :

1. Le TCC de tous les bateaux équipés ou ayant à bord un équipement permettant d'ajuster le pied de mat ou l'étai en course, et dont la Longueur de Coque (LH) est inférieure à 30.48 m, sera adapté en conséquence, indépendamment de l'intention d'utiliser cet équipement en course.
2. L'ajustement du TCC sera réduit approximativement à 50% de son niveau actuel et, dans le futur, sera lié au type de bateau.
3. Un bateau doté d'équipement permettant le réglage du pied de mat et celui de l'étai verront leur TCC augmenter en comparaison d'un bateau disposant d'un équipement permettant uniquement le réglage de l'un ou de l'autre de ces éléments.
4. A titre indicatif uniquement, les ajustements qui seront effectués en 2014 sont exposés dans le tableau ci-dessous :

Bateau	Impact sur le TCC	
	Pied de mat OU Etai réglable	Pied de mat ET Etai réglable
Bateau typique de course croisière	+ 0.001	+ 0.002
Bateau de régates de 15.85 mètres	+ 0.002	+ 0.003
Bateau de régates de 21.33 mètres	+ 0.003	+ 0.004

5. Une note explicative sera publiée définissant que ce qui précède s'applique uniquement aux équipements installés de façon permanente, considérant que par exemple, la simple déconnexion d'une source d'énergie hydraulique ne sera pas considérée comme rendant de tels équipements non opérationnels. Comme c'est le cas actuellement, les ridoirs conventionnels **ne seront pas** considérés comme des équipements permettant le réglage de l'étai en course.
6. Nous rappelons que, jusqu'à l'entrée en vigueur de ce changement en 2014, seuls les bateaux ayant déclaré utiliser un équipement permettant d'ajuster le pied de mat ou l'étai en course sont autorisés à le faire.

Comité Technique IRC
Juillet 2013